Nous avions l’habitude de parler pendant la prière. L’homme parlait à son compagnon à côté de lui, dans la prière. Jusqu'à ce que soit révélé : {(Et tenez-vous debout devant Allah avec recueillement !)} [Coran : 2/238] Nous reçûmes alors l’ordre de nous taire ainsi que l’interdiction de parler.

Zayd ibn Arqam (qu’Allah l’agrée) relate : « Nous avions l’habitude de parler pendant la prière. L’homme parlait à son compagnon à côté de lui, dans la prière. Jusqu'à ce que soit révélé : {(Et tenez-vous debout devant Allah avec recueillement !)} [Coran : 2/238] Nous reçûmes alors l’ordre de nous taire ainsi que l’interdiction de parler.»

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La prière est un lien entre le serviteur et son Seigneur, le prieur ne doit donc pas s'occuper d'autre chose que de cet entretien confidentiel avec Allah, Exalté soit-Il. Zayd ibn Arqam (qu’Allah l’agrée) informe ici du fait que les musulmans, dans un premier temps, parlaient dans la prière autant qu’ils en avaient besoin. L’homme parlait de ses affaires à celui qui se tenait à côté de lui et le Prophète (sur lui la paix et le salut) entendait cela sans pour autant le blâmer. Mais puisque la prière occupe l’individu, qui s’adresse à son Seigneur, et ne lui laisse pas le temps de s’adresser aux créatures, Allah, Béni et Exalté soit-Il, leur ordonna ensuite de s’appliquer à la prière. Il leur ordonna de garder le silence et leur interdit de parler, en révélant : {(Observez les prières avec application et tenez-vous debout devant Allah avec recueillement !)} [Coran : 2/238]. Les Compagnons comprirent donc l’interdiction de parler pendant la prière et ils cessèrent de le faire.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5204